



HAL
open science

Les nouvelles régions françaises: des géants géographiques aux attributions minuscules

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Les nouvelles régions françaises: des géants géographiques aux attributions minuscules. Les Analyses de Population & Avenir, 2015. halshs-01292993v2

HAL Id: halshs-01292993

<https://shs.hal.science/halshs-01292993v2>

Submitted on 7 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les analyses



de **POPULATION
& AVENIR**

Décembre
2015



Publication dirigée par
Gérard-François Dumont

La revue des populations et des territoires

<https://www.population-et-avenir.com/les-analyses-de-population-avenir/>

Les nouvelles régions françaises : des géants géographiques aux attributions minuscules

par

le recteur **Gérard-François DUMONT**

Professeur à Sorbonne-Université

Président de la revue Population & Avenir

Les nouvelles régions françaises : des géants géographiques aux attributions minuscules

Gérard-François DUMONT

Résumé

Les élections régionales françaises de décembre 2015 ont consacré les nouvelles régions issues de la nouvelle délimitation diminuant leur nombre de neuf. Annoncées comme devant former des blocs suffisamment forts pour peser dans le concert européen, ces nouvelles entités administratives semblent être plutôt des colosses aux pieds d'argile.

Mots-clés

géographie ; aménagement du territoire ; territoire ; région ; développement local ; gouvernance territoriale ; France.

Abstract

The French regional elections in December 2015 spent new regions from the new delimitation, decreasing their total by nine. Advertised as to form sufficiently strong blocks to weigh into the European mainstream, these new administrative units seem rather to be giants with feet of clay.

Keywords

geography; territory development; territory; region; local development; territorial governance; France

Pour citer cette publication :

To cite this version :

Dumont, Gérard-François, « Les nouvelles régions françaises : des géants géographiques aux attributions minuscules », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2019, p. 1-8. [ISSN 2552-2078]

Les nouvelles régions françaises : des géants géographiques aux attributions minuscules

Gérard-François DUMONT

Sommaire

AUCUNE AVANCEE DANS LA DECENTRALISATION.....	4
DES DECISIONS DE CENTRALISATION REGIONALE NON NECESSAIREMENT EFFICIENTES	5
DES REGIONS FINANCIEREMENT FAIBLES A DEUX POINTS DE VUE	6
L'ABSENCE D'UNE METHODE DANS LES CHOIX LEGISLATIF.....	6
QUELS CHOIX STRATEGIQUES POUR UNE REGIONALISATION REUSSIE.....	7

Les élections régionales françaises de décembre 2015 consacrent les nouvelles régions issues de la nouvelle délimitation diminuant leur nombre de neuf. Annoncées comme devant former des blocs suffisamment forts pour peser dans le concert européen, ces nouvelles entités administratives ne semblent-t-elles pas être plutôt des colosses aux pieds d'argile.

En décembre 2015, les Français votent pour élire les représentants des nouvelles régions issues de la réforme territoriale, au nombre de treize en France métropolitaine contre vingt-et-une auparavant.

Aucune avancée dans la décentralisation

Il convient de se demander ce qui a changé ou pas depuis le vote des derniers textes en matière territoriale. En réalité, les pouvoirs des présidents de régions ne se trouvent guère modifiés dans le cadre de la nouvelle délimitation des régions. Certes, une loi « NOTRe » (nouvelle organisation territoriale de la République) a été promulguée en août 2015.

Ce texte confirme la suppression de la clause de compétence générale pour les régions (et les départements). Il précise que les régions ont compétence sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports, y compris les transports scolaires. Quant à la culture, les sports, le tourisme, l'éducation populaire et les langues régionales, ces domaines relèvent à la fois des régions et des départements.

Des décisions de centralisation régionale non nécessairement efficaces

Mais la loi NOTRe ne se traduit par aucune avancée en matière de décentralisation puisqu'aucune nouvelle compétence n'est transférée de l'État aux régions. Pourtant, puisque la France est une République dont « l'organisation est décentralisée », depuis la réforme constitutionnelle de mars 2003, une gestion plus efficace du territoire aurait pu conduire à donner aux régions davantage de compétences en matière d'emploi, comme ce qui relevait auparavant de l'agence nationale pour l'emploi (ANPE), des responsabilités accrues en matière de formation professionnelle et continue, ou en matière d'aménagement du territoire en faisant de la région la responsable des questions d'intercommunalité sur son territoire.

La loi NOTRe n'organise que des concentrations en transférant certaines compétences auparavant assumées par les départements aux régions, comme les transports scolaires ou la totalité du développement économique. Or, de tels transferts n'ont nullement été justifiés. Aucune étude n'a montré que les départements avaient mal assuré leur mission en matière de transports scolaires et que les transférer à l'échelon régional allait être plus efficace. D'ailleurs, le transport scolaire est un service de proximité alors que le rôle de la région est d'avoir une activité structurante sur les territoires afin de les rendre plus attractifs. Concernant le développement économique, là aussi, il est souhaitable que les régions aient un rôle structurant. Mais la prise en compte de la diversité des questions quotidiennes d'attractivité requiert également une proximité pour laquelle d'autres collectivités territoriales sont parfois mieux placées. C'est pourquoi il serait inefficace de tout centraliser à l'échelle régionale et il faut au contraire que les régions sachent utiliser, par exemple grâce à des délégations de compétences, ce qui existe et qui a déjà réussi.

Des régions financièrement faibles à deux points de vue

Ce réflexe centralisateur s'appuie sur un *a priori*, celui du « *Big is beautiful* ». L'objectif annoncé de la réforme territoriale était notamment de renforcer les régions françaises pour qu'elles soient en mesure de rivaliser avec les puissants Länder allemands. Nous pouvons affirmer qu'il ne sera pas atteint. Pourquoi ? D'abord parce qu'une analyse fine montre que leur situation relative se détériore sous le simple effet des fusions¹. Ensuite, parce que l'État n'a rien fait pour améliorer les moyens financiers des régions, qui se trouvent au contraire handicapées, comme les autres collectivités territoriales, par les décisions prises en matière de dotation.

Les régions françaises disposent donc de finances fort limitées ; en outre, parmi leurs recettes, toute une partie va dans la gestion des agents administratifs et techniques des lycées, dans des conditions largement fixés par l'État et avec une très faible marge de manœuvre pour les régions.

L'absence d'une méthode dans les choix législatif

Les raisons de ce nouvel échec de la décentralisation en France sont toujours les mêmes. Les trois dernières réformes territoriales (loi sur les métropoles, loi sur la nouvelle délimitation des régions et loi NOTRe) n'ont fait l'objet ni d'une évaluation des multiples lois territoriales antérieures, ni d'un diagnostic fin des dynamiques territoriales ou de la gouvernance territoriale² dont l'importance est nettement plus grande que celle de la dimension du périmètre administratif. Par exemple, la loi instaurant quatorze métropoles administratives part du postulat selon lequel les

¹ Florent, Luc, « La place des régions françaises dans l'Union européenne : améliorée ou détériorée avec la suppression de 9 d'entre elles ? », *Population & Avenir*, n° 721, janvier-février 2015.

² Dumont, Gérard-François, *Diagnostic et gouvernance des territoires*, Paris, Armand Colin, 2012.

territoires métropolitains sont automatiquement plus dynamiques que les autres, ce qui n'est nullement démontré³.

Sur la suppression de neuf régions, aucune réflexion préalable n'a été conduite ni sur sa réelle nécessité, ni sur les choix des mariages contraints. La loi ne fait qu'affirmer la nécessité de grandes régions, avec un raisonnement selon lequel tout ce qui est grand est magnifique, sans pour autant le justifier, tout simplement parce c'est injustifiable. Penser que l'Allemagne connaît des succès économiques en raison de Länder qui seraient plus grands est totalement infondé : les écarts de taille et de population entre les Länder allemands ou entre les régions des différents pays européens sont beaucoup plus importants que ce qui existait en France jusqu'au 31 décembre 2015. Il n'y a nulle part corrélation entre la taille ou le nombre d'habitants des régions et leur attractivité économique.

Quels choix stratégiques pour une régionalisation réussie

Au lieu de rajouter trois lois territoriales à la quinzaine de lois territoriales votées depuis le début du XX^e siècle, il aurait mieux valu conduire d'abord un diagnostic raisonné et réfléchir au contenu d'une véritable décentralisation, nécessaire dans un monde globalisé⁴. Quant à la question du nombre des régions, il aurait fallu s'interroger sur le coût des fusions au lieu de promettre des économies, puis de se taire en raison de leur caractère fictif, pour enfin constater que ce coût est réel⁵. Concernant les périmètres, il aurait fallu, pour que les citoyens y adhèrent et, ensuite, veuillent s'impliquer de façon optimale dans le développement régional, les consulter, ce que font les meilleures démocraties où les changements de périmètres régionaux supposent des référendums.

³ Poupard, Gilles, « Développement local et emploi productif : un monopole des métropoles ? », *Population & Avenir*, n° 725, novembre-décembre 2015.

⁴ Dumont, Gérard-François, « Les territoires dans la "mondialisation" : sur un trépied », *Population & Avenir*, n° 721, janvier-février 2015.

⁵ Cf. par exemple, concernant ces coûts directs, *Le Parisien Magazine*, 2 octobre 2015 et, concernant le temps de réalisation pour les services de l'État, soit au moins cinq ans, le rapport d'avril 2015, établi par les inspections générales, intitulé *L'évolution de l'organisation régionale de l'État consécutive à la nouvelle délimitation des régions*.

Pour aller vers une véritable régionalisation, il faudrait bien définir ce qu'est le rôle d'une région. À mon sens, leur rôle est de conduire les actions structurantes rendant leur territoire plus attractif. Il s'agirait d'examiner les compétences pour lesquelles le niveau régional est plus efficace car il se trouve être la bonne échelle, par exemple en matière d'emploi ou d'enseignement supérieur. Cela suppose aussi de transférer, de l'État aux régions, et parallèlement aux compétences, des moyens pour les assumer. Cela requiert également de ne pas confier aux régions des tâches de proximité pour lesquelles les départements ou les communes sont mieux placés. En outre, et puisque les régions devraient essentiellement avoir un rôle structurant, il faut tailler dans le nombre d'élus régionaux dont les assemblées trop nombreuses engendrent des coûts et des complexités supplémentaires. Rappelons que la région du Grand Londres compte 25 élus et que les députés des Länder allemands sont moins nombreux que dans les régions françaises, bien qu'assumant des pouvoirs incomparablement supérieurs.

G.-F.D.

Les analyses de Population & Avenir

35 Avenue Mac Mahon

75017 Paris

tel. (0)1 47 70 53 81 Fax : (0)1 73 02 00 64

courriel e-mail : revuepopulationetavenir@gmail.com

ISSN 2552-2078

Directeur de la publication : Gérard-François Dumont

La publication *Les analyses de Population & Avenir* a vocation à contribuer au débat public sur les questions de populations et de territoires. Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs.

© Les analyses de Population & Avenir. Droits de reproduction partielle sous réserve de conserver l'indication des sources.
www.population-et-avenir.com

La publication

Les analyses de Population & Avenir

[ISSN 2552-2078]

a pour objet de diffuser gratuitement des analyses sur des thèmes diversifiés (fécondité, pauvreté, migration, immigration, intégration, politique familiale, logement, logement social, francophonie, géopolitique, frontière, méthodologie...), et sur des territoires variés précisés dans le titre de la publication (Europe, Union européenne, Afrique, Arabie saoudite, Casamance, Chine, Gambie, Sénégal, France, régions françaises, Corse,...) ou étudiés au sein du thème considéré (Brésil, Maroc, Venezuela...).

Toutes ***Les analyses de Population & Avenir*** sur :
<https://www.population-et-avenir.com/les-analyses-de-population-avenir/>

Les analyses de Population & Avenir

Liste des publications

« Un « compte de l'enfance » officiel éloigné de la vérité économique. Des leçons ignorées d'Alfred Sauvy », *Les analyses de Population & Avenir*, avril 2020.

« Quel aménagement du territoire ? Face aux enjeux du développement durable, de la décentralisation et de la mondialisation », *Les analyses de Population & Avenir*, mars 2020.

« Roland Pressat, an eminent demographer in Alfred Sauvy's team », *Les analyses de Population & Avenir*, mars 2020.

« Roland Pressat, un démographe éminent de l'équipe d'Alfred Sauvy ? », *Les analyses de Population & Avenir*, mars 2020.

« Le nouveau recensement français : un déficit de jeunes enfants ! », *Les analyses de Population & Avenir*, janvier 2020.

« Trois scénarios pour l'avenir de l'Union européenne », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2019.

« Les retraites en Europe : quelles perspectives ? », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2019.

« Alfred Sauvy's Working Method », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2019.

« La frontière Sénégal-Gambie dans le contexte du conflit en Casamance : mobilités, flux transfrontaliers et géopolitique », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2019.

« La francophonie, bilan et perspectives à l'aune des rapports Graddol », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Les migrations internationales et l'Afrique : des logiques Sud-Nord ou Sud-Sud ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Observations sur le Dictionnaire de démographie et des sciences de la Population », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« La reprise de la fécondité au milieu des années 1930, phénomène non perçu des observateurs du temps ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2019.

« Immigration : la question de l'intégration dans un contexte fondamentalement nouveau », *Les analyses de Population & Avenir*, 2017.

« La pauvreté dans le monde : réponses inopérantes et solutions efficaces », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« China : a sustainable model ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« Chine : un modèle durable ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2016.

« Régions françaises : des géants géographiques aux attributions minuscules », *Les analyses de Population & Avenir*, décembre 2015.

« *Family policies & Europe's demographic future* », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« Politiques familiales et avenir démographique de l'Europe », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« La « crise » des migrants, l'opération anti-passeurs « Sophia » de l'UE et l'ONU », *Les analyses de Population & Avenir*, 2015.

« Europe : des disparités considérables dans les évolutions démographiques », *Les analyses de Population & Avenir*, juillet 2015.

« Le logement et le logement social en France : éléments de diagnostic », *Les analyses de Population & Avenir*, juin 2015.

« Territoires : un fonctionnement radial ou réticulaire ? », *Les analyses de Population & Avenir*, mai 2015.

« General de Gaulle, Alfred Sauvy and the French Institute for population studies (INED) (1945-1962) », », *Les analyses de Population & Avenir*, may 2014.

« Le général de Gaulle, Alfred Sauvy et l'Institut national d'études démographiques (1945-1962) », », *Les analyses de Population & Avenir*, mai 2014.

« Women and « Human Rights » in Saudi Arabia », *Les analyses de Population & Avenir*, septembre 2012.

« Le nouveau recensement de la population de la France et les améliorations nécessaires », *Les analyses de Population & Avenir*, 2008.

« Pourquoi la Corse a-t-elle voté « non » au référendum portant sur une collectivité territoriale unique ? », *Les analyses de Population & Avenir*, 2003.



Pour suivre la revue ***Population & Avenir*** :

<https://www.population-et-avenir.com/abonnement-annuel/abonnement-revue-population-avenir/>

Population & Avenir est la seule revue française et européenne se consacrant exclusivement aux questions géodémographiques et à leurs impacts territoriaux, économiques et sociaux.

Son objet consiste à présenter les évolutions en France, en Europe et dans le monde sous l'éclairage révélateur de la géographie de la population et de la science démographique.

Dans ce dessein, cinq fois par an, *Population & Avenir* présente clairement à ses lecteurs le privilège d'informations, d'analyses, de réflexions et d'argumentaires, illustrés par des cartes, des graphiques, des schémas...

En outre, chaque numéro de *Population & Avenir* propose un exercice pédagogique, conforme aux programmes de l'enseignement, amplement illustré, et comprenant un corrigé des questions traitées. Cet exercice s'adresse aux professeurs d'histoire-géographie et de sciences économiques et sociales, ainsi qu'aux élèves et aux étudiants devant préparer des examens ou des concours. Il est également fort apprécié de tous les lecteurs qui y voient une sorte de *trivial pursuit* enrichissant les connaissances tout en stimulant les capacités d'analyse et de synthèse de chacun.



Pour suivre la revue **Population & Avenir** :

<https://www.population-et-avenir.com/abonnement-annuel/abonnement-revue-population-avenir/>

La **recherche** d'un thème ou d'un espace géographique traité dans la revue *Population & Avenir* peut s'effectuer sur les sites :

www.population-et-avenir.com

<http://population-et-avenir.cairn.info>

Une partie des articles et dossiers publiés dans la revue *Population & Avenir* peuvent être acquis selon un **format numérique** sur le site de Cairn info :

<https://www.cairn.info/revue-population-et-avenir.htm>

Les sommaires de la revue *Population & Avenir* en langue anglaise et quelques articles en **anglais (english)** sont accessibles à l'adresse :

<https://www.cairn-int.info/journal-population-et-avenir.htm>

Mieux comprendre les dynamiques territoriales et les évolutions géopolitiques, économiques et sociales sous l'éclairage révélateur de la démographie.



Population & Avenir, revue indépendante alliant rigueur et pédagogie, vous présente une analyse originale des enjeux actuels. Vous y trouverez une source d'informations, de réflexions et d'argumentaires amplement illustrés par des cartes, des graphiques, des tableaux, des schémas...



www.population-et-avenir.com

POPULATION & AVENIR
La revue des populations et des territoires

Bulletin d'abonnement

✓ **Je m'abonne**
pour 1 an (5 numéros)

- France 35 €
- Dom/Tom ... 40 €
- Étranger 46 €

Je règle par :

- chèque bancaire ou postal à l'ordre de Population & Avenir
- virement sur le CCP Paris 152-17W
- carte bancaire sur notre site www.population-et-avenir.com (paiement sécurisé)

À retourner à :
POPULATION & AVENIR
35, av. Mac-Mahon - 75017 Paris

Offre valable jusqu'au 31 mars 2020.
Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
des données vous concernant.



Mes coordonnées

Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. : _____ Fax : _____

Mél : _____

J'accepte de recevoir des offres de Population & Avenir : OUI NON

J'accepte de recevoir des offres des partenaires de Population & Avenir : OUI NON

RUR19

Adresse de facturation si différente de l'adresse de livraison